



Programme de jeunes artistes

Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse

Es-tu artiste de moins de 21 ans ? Si oui, nous aimerions présenter tes œuvres originales de dessin, de peinture, d'images et même de poésie sur notre site Web, dans nos médias sociaux, affiches, bulletins d'information, rapports et autres matériaux qui traitent des droits des enfants. Si tu as plus de 16 ans, tu peux donner ta propre autorisation de publication; si tu as moins de 16 ans, il faut l'autorisation d'un parent ou du tuteur/de la tutrice.

Tu peux soumettre ta création sous forme électronique, en complétant le *On-line Artwork Submission and Consent Form*. Pour faire une soumission par courrier, télécharge le *Artwork Submission Form*, et envoie-le dûment rempli avec ta création:



Programme de jeunes artistes
Bureau du défenseur des enfants
et de la jeunesse
193, chemin LeMarchant
St. John's, NL
A1C 2H5

Si tu as des questions, n'hésite pas à nous appeler au (709) 753-3888.

